

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/06/2013

Réception par le Prefet : 17/06/2013

Publication : 21/06/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-6-12-5

Séance du vendredi 14 juin 2013

DELOCALISATION DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 5 JUILLET 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée approuvé par la délibération du Conseil Général n° CG-2011-2-1-7 du 14 avril 2011 et plus particulièrement son chapitre 2 article 1-1,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide la délocalisation de la réunion de la Commission Permanente du vendredi 5 juillet 2013 à EGUISHHEIM.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions